

Chargé(e) de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre du cycle de l'eau

Pôle accompagnement technique des tiers

Service stratégie et pilotage

Direction du cycle de l'eau

À une heure de Paris et aux portes du Val de Loire, Orléans Métropole et la ville d'Orléans disposent d'incomparables atouts en matière de cadre de vie et de dynamisme. Orléans Métropole et les 22 communes qui la composent oeuvrent chaque jour pour le bien-être de leurs 280 000 habitants. Capitale de la région Centre-Val de Loire, Orléans est une métropole attractive où culture, nature, gastronomie et histoire ne font qu'un.

Saviez-vous que la ville d'Orléans arrive en seconde place au classement des communes attractives pour vivre et travailler ?

La Direction du Cycle de l'Eau assure, au sein de la Direction Générale Adjointe « Transition écologique », le pilotage et la gestion de l'ensemble des compétences du Petit Cycle de l'Eau pour la métropole d'Orléans grâce à son équipe d'environ 130 agents.

La Direction se réorganise dans un contexte où l'eau, bien commun, est au cœur des enjeux de Transition Ecologique avec une actualité qui n'a de cesse de démontrer à quel point il est urgent de protéger la ressource, l'économiser et garantir sa qualité.

Pour répondre à ces différents enjeux, la métropole d'Orléans souhaite conforter les activités de la Direction mais aussi développer de nouvelles missions et de nouveaux services aux usagers. A cet effet, elle a décidé de renforcer ses équipes et offre plusieurs opportunités à des profils métiers variés.

A cet effet, nous recrutons un(e) chargé(e) de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre du cycle de l'eau.

Sous la responsabilité du/de responsable du pôle accompagnement technique des tiers, les missions « chargé(e) de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre du cycle de l'eau » consistent à :

Mission 1 : Assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire et d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) en matière d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et d'eau potable – 70 %

- Rechercher les données relatives à l'autorisation d'urbanisme (desserte réseaux, domanialité...) au travers du SIG et de la consultation des différents pôles de la DCE,
- Vérifier la recevabilité du dossier au regard des éléments fournis par le pétitionnaire
- Rédiger les avis en donnant les prescriptions techniques, administratives et financières,
- Etre garant des délais d'instruction,
- Assurer la transversalité avec les différents interlocuteurs (services instructeurs des communes, service public d'assainissement non collectif, chargés d'opérations branchements et service de la police des rejets),
- Conseiller les pétitionnaires sur leurs projets et les documents nécessaires à l'instruction de leur demande,
- Apporter un conseil et un accompagnement technique aux particuliers et acteurs de l'aménagement (aménageurs, bureaux d'études, architectes, particuliers...) dans la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales au sein de leur projet,
- Participer aux réunions de présentation et/ou de pré-instruction des projets,
- Renseigner et suivre l'activité au travers des tableaux de bord du pôle.

Mission 2 : Participer à l'étude de dossiers de projets d'aménagement - 30 %

Ces missions seront réalisées en appui du chargé de mission « suivi des aménageurs » et pour des dossiers ne présentant pas de complexités techniques fortes.

- Assurer l'instruction des projets lors des études pré-opérationnelles (plans, note de calcul)
- Analyser les dossiers de rétrocession

PROFIL :

Issu(e) d'une formation Bac+2/3 dans les domaines de l'eau et/ou de l'assainissement, vos connaissances techniques et votre sens du relationnel seront des atouts majeurs pour mener à bien vos missions. Vous êtes reconnu pour votre capacité d'analyse et de synthèse et votre faculté à travailler en transversalité.

Alors notre offre n'attend que vous ! Venez rejoindre une collectivité innovante et dynamique !

AVANTAGES LIES AU POSTE :

- 23 jours de RTT et autorisations d'absence spécifiques
- Possibilité de télétravail
- Horaires variables,
- Accès à la formation tout au long de la carrière
- Prime de performance, prime annuelle et allocation enfant à charge
- Avantages CNAS / CE